

JFRANCE/180724/24061
ASC/AG/SD/JP

*Association à But non Lucratif régi par la Loi de 1901
Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro 1\19873, publiée au Journal Officiel du
14 août 1991, et immatriculée à l'INSEE sous le numéro : 382 765 410 00016, Code APE :
7112B
CEA - Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE CEDEX 9*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 06 JUIN 2024

N°40

Le 06 juin 2024

A 11h30

Les membres de l'Association JESSICA FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le 06 juin 2024, en visio-conférence, sur convocation du Président.

Le quorum requis tel qu'indiqué à l'article 18 des statuts étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur DAUVÉ, Président de l'Association, est désigné comme Président de séance.

Sont présents :

- Monsieur DAUVÉ, Président
- Madame REMONT, Vice-Présidente
- Monsieur BEYLIER, Trésorier
- Monsieur DUPONT-NIVET, membre fondateur
- Madame BREZISKI, représentée par Monsieur SOARES DE ALMEIDA, membre actif,
- Monsieur DUPRET, membre actif
- Monsieur SAGUIN, Président de CIRP
- Monsieur HOUDOU, Président de CIRP

Sont également présents :

- Monsieur MALICET, Directeur
- Monsieur SALAS, Directeur formation
- Monsieur SALVETAT, Directeur Technique
- Madame PERNOURD, Responsable Administrative et Financière
- Monsieur BAUMANN, Commissaire aux comptes
- Madame ROUSSIN, Expert-comptable

- Madame RABIA, représentante des salariés
- Monsieur COMBETTE, IES de Montpellier
- Monsieur DUNAND, membre adhérent
- Monsieur COURBAUD, membre adhérent

Sont absents et excusés :

- Monsieur LEROY, Président de CIRP
- Monsieur QUEMERAIS, membre actif
- Monsieur RAMDANI, membre actif (suppléant)
- Monsieur FOUCARAN, membre actif
- Monsieur ABADIE, membre adhérent
- Monsieur VALORGE, membre adhérent
- Monsieur THEVENET, membre adhérent
- Monsieur COSCUJUELA, membre adhérent

Monsieur Jean-Philippe MALICET rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023.
Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante : <https://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-30-juin-2023.html>
2. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
4. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023, du rapport moral et du rapport financier pour 2023 ; approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
7. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents ;
8. Pouvoirs pour les formalités ;
9. Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur MALICET présente et commente le bilan de l'activité CAP'TRONIC 2023.

La parole est ensuite donnée à Madame ROUSSIN, expert-comptable de l'association, qui présente les comptes annuels clos le 31 décembre 2023.

3. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Monsieur BAUMANN, Commissaire aux Comptes, donne ensuite lecture du rapport sur les comptes annuels et confirme qu'ils sont certifiés et qu'il n'a pas d'observation à formuler.

4. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023, du rapport moral et du rapport financier pour 2023 ; approbation des conventions réglementées ;

Le Président de séance met aux voix les résolutions à l'ordre du jour,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un résultat de 112 712,98 € et les termes des différents rapports qui viennent de lui être présentés.

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à la somme de 112 712,98 €, au report à nouveau en totalité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, à savoir :

- M. Philippe QUÉMERAIS (ENSSAT à Lannion) et M. Mohammed RAMDANI (ESEO à Angers), suppléant ;
- M. Antoine DUPRET (CEA LIST à Saclay) ;
- Mme Marie BREZISKI (Mines St Etienne - CMP GC).

Ces mandats courront jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Suite au départ en retraite de M. Alain FOUCARAN (CNRS), l'Assemblée Générale nomme Monsieur Philippe Combette (Directeur de l'IES, Vice Pdt de l'Université de Montpellier) en qualité d'administrateur représentant des membres actifs. Cette nomination prend effet à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame Sandrine BEAUFILS de l'ACSIEL en qualité d'administrateur représentant des membres associés. Cette nomination prend effet à compter

de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Nicolas JEREZ, CEO de la société BULANE, en qualité d'administrateur non président de CIRP représentant les membres adhérents. Cette nomination prend effet à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et plus personne ne demandant la parole, tous les participants sont remerciés.
La séance est levée à 12h30.

Le présent procès-verbal est signé, en deux exemplaires originaux, par le président de séance et un administrateur.

LE PRESIDENT DE SEANCE

UN ADMINISTRATEUR

Sébastien DAUVÉ
Directeur du CEA-Leti

